



**Mairie de Saint-Savin**

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-SAVIN**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre, et possède son propre budget.

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux CCAS des Communes de plus de 3 500 habitants d'effectuer un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer ces dispositions.

Le CCAS de Saint-Savin dispose d'un budget ; préalablement à son vote, un débat sur les orientations des budgets doit avoir lieu et il s'effectue désormais sur la base d'un rapport.

Le budget du CCAS doit répondre au mieux aux préoccupations des habitants de Saint-Savin tout en intégrant les contraintes liées à une contexte économique difficile et aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de la Loi de finances.

Le Débat d'Orientation Budgétaire présente les évolutions des masses budgétaires prévues pour l'année 2025. Le détail des dépenses prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

## Contexte 2024 :

Pour mémoire, le budget primitif 2024 du C.C.A.S se composait comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	111 421,42 €	111 421,42 €
Investissement	0€	0€
Total du budget	111 421,42 €	111 421,42 €

### **Bilan de l'année 2024**

Les dépenses réalisées pour l'année 2024 sont de 121 564,34 € et les recettes de 139 915,69 € avec un résultat de clôture de 18 351,35 €.

L'augmentation des dépenses se justifie du fait que le règlement d'une facture de téléalarme de 2023 d'un montant de 4 721 € a été reporté sur 2024 et que le manque d'inscriptions au centre aéré des vacances scolaires a nécessité que le CCAS pallie financièrement à la différence d'effectif. Une subvention complémentaire de 15 000 € a été versée afin de rectifier ce manque à gagner.

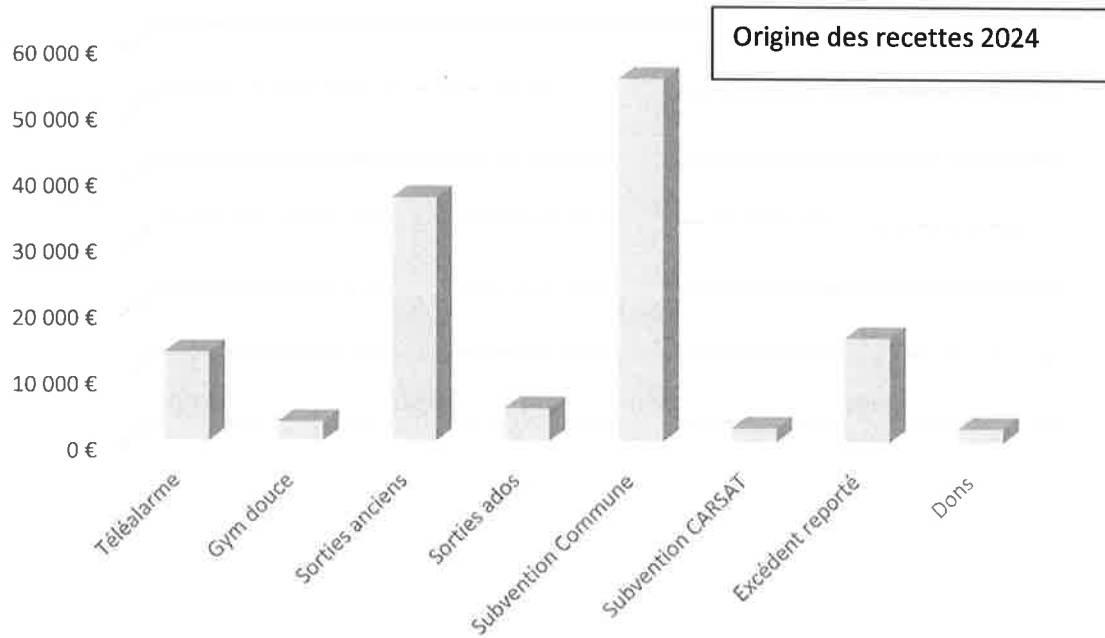
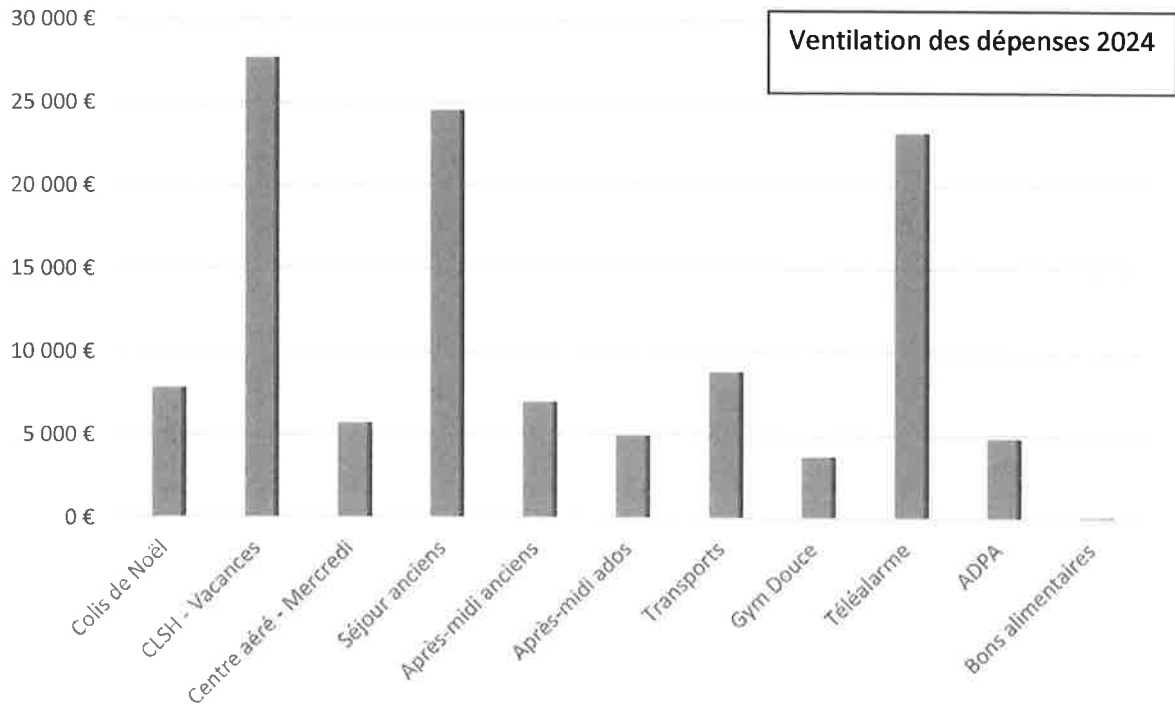
Néanmoins, les recettes ont également augmenté grâce aux dons des coupes de bois

La volonté des membres du CCAS étant de proposer une vie sociale active pour les habitants du village, les activités sont maintenues :

- Pour nos jeunes
  - o Deux sorties à la journée à Walibi
  - o Journée ou demi-journée d'activités à chaque période de vacances scolaires
  
- Pour nos séniors
  - o Colis de Noël composés de produits locaux
  - o Sortie à la journée
  - o Séjour d'une semaine en pension complète
  - o Journée guinguette en extérieur

Cette année encore, suite au séjour organisé pour nos aînés à la résidence Les Ramondies dans les Pyrénées grâce au programme ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), le CCAS a bénéficié d'une subvention de 2 050 € octroyée par la caisse de retraite CARSAT dans le cadre du programme « Seniors en vacances ».

- Pour tous
  - o Soirée spectacle avec Papagali



Il est à noter qu'une grande partie des ressources du CCAS est apportée par la subvention communale.

## PROJETS 2025

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET C.C.A.S 2025**

#### **DEPENSES**

Il est proposé un montant global de dépenses de 122 874,35 € pour l'année 2025 :

Les principales animations proposées sont les suivantes :

- Pour nos séniors :
  - o Une sortie à la journée au cirque Imagine avec repas
  - o Un séjour d'une semaine en Bretagne
  - o Distribution des colis de Noël
  - o Un repas de printemps
  - o Gym douce
  - o Téléalarme
- Pour nos jeunes et ados
  - o Des sorties à la journée ou ½ journée durant les vacances : biathlon, escalade, musée, sports à la Vallée Bleue, Walibi...
- Pour tous :
  - o Soirée spectacle avec Papagali

Toutes les activités sont accessibles par tous car elles bénéficient des aides ANCV / ULVF ou VACAF applicables selon les revenus.

Le CCAS souhaite développer des aides :

- pour le permis de conduire, le BAFA.
- pour le financement de vacances en faveur des enfants ou adolescents en situation de handicap
- à destination des personnes âgées pour pouvoir participer aux sorties proposées
- à destination des personnes ou des familles en difficulté.

Toutes ces aides seront attribuées selon des critères définis à l'avance (revenu fiscal, quotient CAF, réussite au BAFA, motivation, etc) et étudiées puis validées en commission.

#### **RECETTES**

Les recettes tiennent compte des redevances téléalarme, gym douce et participation des familles aux activités proposées.

Il n'y a pas de section d'investissement.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le centre aéré (mercredi et vacances scolaires), a été rattaché au budget communal.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
Reçu en préfecture le 13/02/2025  
Publié le 14/02/2025  
ID : 038-213804552-20250210-D2025\_001CA1-DE



Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 14/02/2025



ID : 038-213804552-20250210-D2025\_001CA1-DE